



ÉNERGIES

Nucléaire : perquisitions à la centrale EDF du Tricastin et à l'Autorité de sûreté

Selon les informations de Mediapart, la centrale EDF du Tricastin et des bureaux de l'Autorité de sûreté du nucléaire ont été perquisitionnés fin septembre. Les gendarmes enquêtent sur la plainte d'« Hugo », le lanceur d'alerte qui accuse EDF de non-respect des règles de sûreté et de harcèlement.

Jade Lindgaard

25 octobre 2022 à 18h59

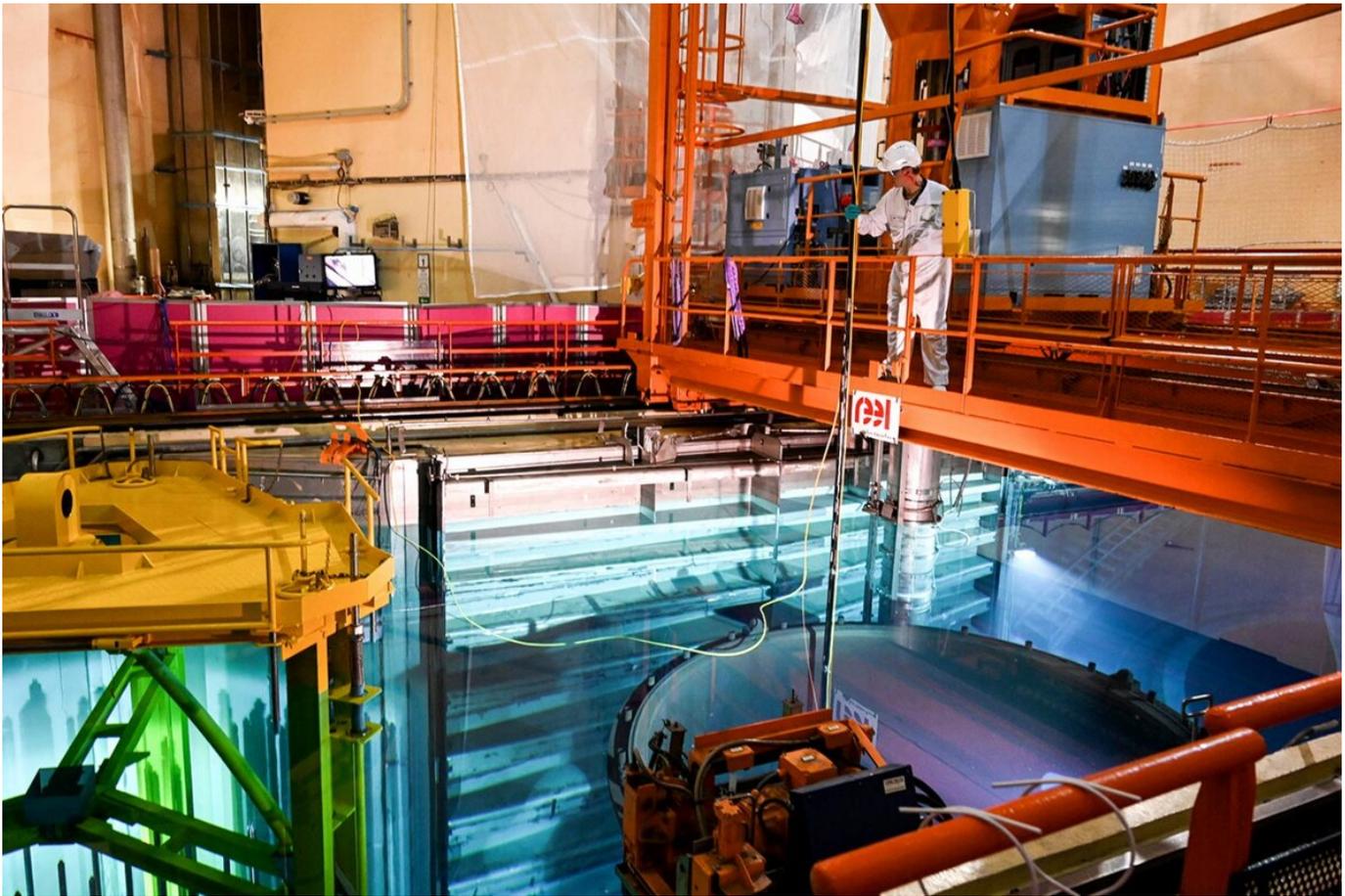
Les faits jusqu'ici n'avaient pas été rendus publics : la centrale nucléaire du Tricastin (Drôme) a été perquisitionnée les 27 et 28 septembre derniers, dans le cadre de l'affaire du lanceur d'alerte « Hugo », selon les informations de Mediapart.

Une information judiciaire contre X avait été ouverte en juin dernier par le pôle de santé publique du tribunal judiciaire de Marseille, à la suite de la plainte déposée contre EDF par un membre de la direction de la centrale du Tricastin. Celui-ci préfère rester anonyme et a choisi d'apparaître publiquement derrière un nom d'emprunt : « Hugo ».

C'est dans le cadre de cette enquête, menée par plusieurs juges d'instruction, que des gendarmes de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) se sont rendus sur le site de Saint-Paul-Trois-Châteaux, où se trouve la centrale, l'une des plus anciennes du parc français, deux jours de suite. Une perquisition est un acte contraignant par lequel la police ou la gendarmerie fouille un lieu privé pour rechercher des preuves.

Sollicité par Mediapart, EDF confirme que les magistrats ont saisi l'OCLAESP par « *commission rogatoire afin de procéder à des opérations d'investigation sur le site EDF du CNPE [centre nucléaire de production d'électricité – ndlr] de Tricastin* ». Et que « *c'est dans ce cadre que plusieurs documents et/ou informations identifiées dans les réquisitions ont été transmis aux enquêteurs* ».

Une fois dans la centrale nucléaire, les gendarmes se sont notamment rendus dans le bureau de l'actuel chef du service de conduite, l'ancien lieu de travail d'Hugo – toujours salarié d'EDF mais actuellement en attente de poste –, selon un salarié joint par Mediapart. « *Ça nous a étonnés de voir une palanquée de militaires dans la centrale pour un problème interne à la boîte* », poursuit cet agent, qui décrit « *le côté folklore de voir la cavalerie arriver* ». De son côté, la CGT d'EDF Tricastin « *demande à voir les faits. L'ampleur prise par ce dossier [lui] semble un peu ubuesque. Les salariés du Tricastin veulent avancer dans leur travail et passer à autre chose* ».



Dans le foyer du réacteur nucléaire de la centrale du Tricastin en 2019. © Photo Philippe Desmazes / AFP

Les perquisitions dans les centrales nucléaires sont très rares. En novembre 2021, la centrale thermique (donc non nucléaire) d'EDF à Dégrad-des-Cannes, en Guyane, a été perquisitionnée dans le cadre d'une affaire de corruption et de favoritisme présumé. En 2016, le siège d'EDF avait été fouillé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) au sujet d'informations financières communiquées au marché. En 2008, des gendarmes avaient perquisitionné le site de retraitement de déchets nucléaires exploité par Areva – aujourd'hui renommé Orano – au Tricastin.

Les bureaux à Lyon de l'Autorité de sûreté du nucléaire (ASN) ont également été perquisitionnés, en même temps que la centrale du Tricastin, selon les informations de Mediapart. Créée en 2006 par la loi sur la transparence et la sécurité nucléaire, l'ASN est une autorité administrative indépendante qui assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France, « *pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés aux activités nucléaires* ». Parmi ses missions, elle « *informe le public* » et « *contribue à des choix de société éclairés* ».

L'ASN est également concernée par la plainte puisque Hugo accuse EDF de lui avoir dissimulé l'ampleur et la gravité d'une fuite en 2018. Selon des documents internes qu'avait consultés Mediapart, l'ASN avait montré une attitude particulièrement conciliante vis-à-vis d'EDF, alors qu'Hugo l'avait prévenue de ce qu'il décrivait comme des manquements aux règles de culture de la sûreté ainsi qu'au respect du droit du travail. Sollicitée au sujet de la perquisition, l'ASN nous répond qu'elle « *ne peut pas communiquer sur la procédure en cours, qui est entre les mains de la justice* ». Mediapart n'a pas retrouvé de précédent à la perquisition de locaux de l'Autorité de sûreté nucléaire.

La députée de la Drôme (Ecologiste-NUPES) Marie Pochon a réagi dans un communiqué : « *La perquisition de l'ASN*

est une première : si le soupçon des enquêteurs est avéré, alors c'est l'autorité de l'ASN en matière de capacité à protéger et informer les Français-es qui serait remise en cause ». Une centaine de parlementaires ont saisi la commission nationale du débat public (CNDP) mercredi 25 octobre pour qu'elle organise un débat public sur l'avenir énergétique du pays, et y aborde notamment les enjeux de risques nucléaires.

Membre de la direction de la centrale du Tricastin, Hugo est officiellement toujours salarié d'EDF. Après avoir dénoncé en interne, à partir de 2018, des manquements aux règles de sûreté sur le site nucléaire, il rapporte avoir subi du harcèlement, ce qui l'a conduit à un long arrêt maladie dont il est sorti en fin d'année dernière. Il est en attente d'un nouveau poste depuis novembre 2021 mais a rejeté les propositions « *dignes d'un placard à balais* », selon son expression, que lui a présentées EDF début 2022.

Il souhaite toujours travailler pour EDF, comme [il l'expliquait à Mediapart en janvier dernier](#) : « *J'espère continuer et poursuivre le travail que j'ai fait pendant de nombreuses années chez EDF, même si je crains que ce soit compliqué et qu'on continue à me mettre des bâtons dans les roues, à me mettre la pression pour me faire craquer.* » Il dit toujours « *souhaiter travailler dans le nucléaire. C'est une véritable passion* ».

Quelle est aujourd'hui sa situation, en octobre 2022 ? « *D'autres propositions lui ont été transmises* », explique EDF, qui se dit « *en attente de sa réponse* ». Selon les avocats d'Hugo, M^{es} Vincent Brengarth et William Bourdon, leur client a en effet reçu deux offres de poste : contrôleur de gestion, chargé d'établir et d'élaborer des budgets, et ingénieur conseil chargé du développement d'outils informatiques et d'IHM (interface homme-machine). « *Sous l'apparence de volonté de maintenir notre client dans les effectifs de la société, il y a en réalité une distorsion totale objective entre ses compétences d'ingénieur, son parcours et les postes proposés* », affirment ses défenseurs, pour qui « *les propositions ne sont pas à la hauteur de ce que [leur] client, ingénieur en physique des réacteurs, expert en sûreté nucléaire et en exploitation, est légitimement en droit d'attendre* ».

Selon M^{es} Brengarth et Bourdon, « *il est bien évident que ces propositions peuvent s'apparenter à des représailles en lien avec la procédure judiciaire dont il est à l'origine. En vertu du Code du travail, les salariés victimes de harcèlement bénéficient pourtant d'une protection spécifique qui doit les mettre à l'abri d'éventuelles répercussions sur leur carrière. Le cas d'Hugo est d'autant plus particulier que les faits de harcèlement interviennent dans un contexte de dénonciation d'agissements extrêmement graves affectant la sûreté des installations nucléaires.* »

Sollicité par Mediapart au sujet de cette réaction, EDF n'a pas voulu « *faire de commentaires* ».

Jade Lindgaard

Boîte noire

Cet article a été modifié le 27 octobre à 14h30 pour y ajouter la réaction de la députée de la Drôme Marie Pochon.

Pour cet article, j'ai envoyé lundi 24 octobre des questions à EDF, qui m'a répondu par courriel le 25 octobre dans l'après-midi. J'ai également questionné le même jour l'ASN par mail, qui m'a répondu dans la journée.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdrion, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse :

serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.